

Séjour de Mobilité pour les étudiants en Faculté SES

Informations et procédures – Année 2013-14

1. Généralités : Séjour de mobilité et déroulement de cursus

➤ Pour les étudiants en Baccalauréat universitaire

Les programmes de mobilité s'adressent aux étudiants de deuxième partie et doivent être approuvés au préalable par le Doyen (*art. 25 RE SES*).

- Le séjour de mobilité se prépare une année minimum en avance, il n'est pas possible de faire un départ pour le semestre de printemps dans le semestre d'automne précédent.
- Le séjour de mobilité intervient au plus tôt dès le troisième semestre de deuxième partie, et de préférence en fin de deuxième partie.
- Le séjour peut porter sur **un semestre ou sur une année académique entière**.

➤ Pour les étudiants en Maîtrise universitaire (*art. 20 RE SES et art. 8 al. 4 RE MCCF*)

- La mobilité est possible dès le 2^{ème} semestre pour les étudiants inscrits dans une maîtrise universitaire de 90 crédits et à partir du 3^{ème} semestre pour une maîtrise de 120 crédits.
- Un séjour peut se préparer lors du semestre d'automne, pour le semestre de printemps suivant.
- Le séjour ne peut excéder **un semestre**.
- L'étudiant ne peut acquérir qu'un **maximum de 30 crédits** dans l'université d'accueil.

La planification du programme de mobilité est plus flexible, si elle porte sur les enseignements d'options que sur les enseignements obligatoires du plan d'études du Baccalauréat/Maîtrise universitaire briguée-e.

Le ou les semestres passés dans une Université d'accueil sont comptés dans le délai d'études disponibles pour l'obtention du titre brigué en SES.

2. Constitution du/des dossiers de mobilité: Procédure et délais

- Vous devez vous informer sur les possibilités d'échanges compatibles avec votre cursus sur le site des Relations internationales qui recense le panorama des destinations d'échanges:
<http://www.unige.ch/international/coopuniv.html> ;
- Vous devez établir **de manière AUTONOME** vos plans de mobilité en fonction des informations ci-dessous, des informations reçues lors de la séance spécifique à la mobilité ou sur le site Internet du service des relations internationales ou de celui de la Faculté (voir mobilité). Vous devez préparer votre dossier et le remettre au service des RI dans les délais officiels indiqués. Le service des RI ne peut pas donner de conseil en matière de plans d'études;
- Vous êtes limités à un nombre maximum de trois destinations potentielles AU TOTAL ;
- Chaque destination fait l'objet d'un plan d'études provisoire.

Séjour de Mobilité pour les étudiants en Faculté SES

Informations et procédures – Année 2013-14

Etape 1: Dépôt du/des dossier(s) de candidature dans le délai indiqué auprès du service des RI

Les étudiants doivent constituer de manière AUTONOME, leur dossier de mobilité qui doit contenir, **le formulaire de demande de mobilité, leur(s) plan(s) d'études provisoire(s)** de mobilité et les éléments suivants:

- Les cours choisis dans l'Université d'accueil doivent être similaires (à près de 95%) aux enseignements du cursus dans lequel vous êtes inscrits. Sauf pour les options libres pour les plans d'études qui en possèdent (ce qui n'est pas le cas de certaines Maîtrises). **Les étudiants doivent joindre à chaque plan d'études provisoires, les descriptifs de TOUS les enseignements envisagés dans l'Université d'accueil. Nous vous rendons attentifs que sans ces documents, votre demande de mobilité ne pourra pas être prise en considération.**
- Dans le tableau de correspondances, vous devez indiquer de manière précise tous les intitulés, le nombre de crédits, le volume horaire, ces éléments doivent être reportés dans le formulaire de "**demande de participation à un échange**". Ce formulaire est disponible en ligne sur le site des RI;

Nous vous rendons attentif qu'hormis les crédits ECTS (sauf le Royaume-Uni), chaque Université à sa propre manière de définir ses crédits, par exemple:

- *Australie: Université de Sydney ou l'ANU 1 crédit = 1.25 crédits ECTS, soit 6 crédits = 7.5 crédits ECTS UNIGE*
- *USA et Canada: 1 crédit= 2 crédits ECTS UNIGE*
- *Hong-Kong: 1 crédit = 2 crédits UNIGE*
- *Royaume-Uni: 2 crédits = 1 crédits ECTS UNIGE*

Il est donc primordial d'indiquer le volume horaire afin de déterminer dans quelle mesure les cours correspondent.

Pour toutes les destinations ERASMUS (Sauf Royaume-Uni): 1 crédit ECTS = 1 crédit UNIGE ECTS

- Vous devez également indiquer la période d'enseignement;
- **Pour les accords non-Erasmus**, vous devez joindre les pièces complémentaires suivantes à votre dossier:
 - CV en français
 - Lettre de motivation en français (pour les 3 destinations le cas échéant)
 - Relevé de notation
 - Test de langue (si nécessaire). La Faculté ne fournit pas de certificat de langue. Un test d'anglais préliminaire a été mis en place par le service des RI, il sera organisé le **18 novembre 2011**. Pour toute information voir avec le service des Relations internationales

Vous devez respecter les délais de dépôt de dossier qui sont clairement indiqués sur le site des RI

Séjour de Mobilité pour les étudiants en Faculté SES

Informations et procédures – Année 2013-14

Etape 2: Sélection des dossiers

INSCRIPTION – délai 1^{er} décembre

Pour vous inscrire en ligne, vous devez vous rendre sur le lien suivant:
<http://ri.unige.ch:8001/>

SELECTION

La plupart des destinations ont un nombre de places limitées, c'est pourquoi une procédure de sélection des dossiers est inévitable:

- accord interfacultaire: commission de sélection interfacultaire (UNIGE) – réponse en principe fin décembre
- accord facultaire: sélection interne (SES) – réponse en principe mi-fin février

VALIDATION

Les places d'échanges sont attribuées de manière conditionnelle (voir point CONFIRMATION)

Les étudiants ayant obtenu une place doivent compléter et joindre à leur dossier *le tableau de correspondances disponible sur le site de la Faculté SES;*

L'étudiant doit conserver impérativement une copie de son plan d'études validé qui lui sera ensuite demandé par l'Université d'accueil.

CONFIRMATION

Nous vous rendons attentif que **toute attribution de place de mobilité n'est pas définitive et dépend de deux conditions importantes:**

1. ETUDIANTS de BACHELOR

Vous devez avoir une moyenne générale simple au minimum de 4.00/6.00. Cette moyenne sera calculée sur votre première partie de BA (*1^{er} et 2^{ème} semestre d'études*) et du 1^{er} semestre de deuxième partie (*3^{ème} semestre d'études*). C'est pourquoi, il faut attendre les résultats de la première session d'exams de deuxième partie, vers février-mars. Si vous n'avez pas cette moyenne minimum votre départ ne sera pas autorisé et aucune dérogation n'est envisageable.

2. ETUDIANTS de MASTER

Vous devez au minimum avoir réussi le premier semestre d'études du Master.

La décision finale appartient à l'Université d'accueil qui peut pour différentes raisons ne pas autoriser votre séjour en mobilité auprès de son Institution.

Si un-e étudiant-e décide d'annuler le séjour de mobilité pour lequel il/elle a été accepté-e sans motifs valables, la Faculté se réserve le droit de refuser tout nouveau projet de mobilité ultérieur.

ADAPTATION

Si nécessaire, le programme peut être modifié en début de séjour. En effet, le programme est préparé sur la base de l'offre de formation disponible durant l'année académique précédant le séjour. Ainsi des cours peuvent ne plus être disponibles, ou leur contenu peut avoir été sensiblement remanié. Les modifications se rapportant à des cours du plan d'études sont à soumettre OBLIGATOIREMENT aux Conseiller-ère-s

Séjour de Mobilité pour les étudiants en Faculté SES

Informations et procédures – Année 2013-14

aux études pour approbation ; **I'Université d'accueil n'est pas compétente pour approuver les modifications de programmes.**

Les étudiants en séjour de mobilité restent inscrits en Faculté des Sciences économiques et sociales comme étudiants réguliers et bien évidemment restent soumis à leur Règlement d'études en vigueur. Ainsi ils reçoivent à leur domicile ou sur leur adresse email les mêmes courriers et courriels que les étudiants restés à Genève : inscriptions aux enseignements, etc., voire élimination (!) en fin d'année, si le séjour de mobilité n'a pas encore été validé.

3. Validation du programme de mobilité dans le cursus SES

Au terme de son séjour de mobilité, le séjour est validé en fonction des résultats obtenus par l'étudiant, sur la base du relevé de notes officiel établi par l'Université d'accueil.

La validation du programme de mobilité fait l'objet d'un courrier du Doyen qui précise l'intitulé des cours validés dans le plan d'études du Baccalauréat/Maîtrise universitaire postulé-e, ainsi que le nombre de crédits acquis pour chaque enseignement. Ces validations sont reportées sur le procès-verbal de la Faculté.

Sur le procès-verbal de l'Université de Genève, ne figureront que les intitulés des cours de l'UNIGE et **aucune note ne sera indiquée**. La mention « equiv » remplacera la note, si l'enseignement est réussi, les crédits sont acquis.

La Faculté vous rend attentif, que les cours suivis dans le cadre du séjour de mobilité ne rentrent pas dans le calcul de la moyenne générale.

4. Contacts et liens utiles

4.1 Les Conseiller-ères aux études

- Etudes genre, Géographie, sciences économiques, sociologie, socioéconomie, Standardization**
Mme Christiane ANTONIADES
 022 379 80 07
- Gestion d'entreprise (HEC), Systèmes d'informations (niveau Master), Gestion du patrimoine, MCCF, Trading**
Mr Marc POCHON
 022 379 80 78
- Histoire économique, Science politique, Systèmes d'informations (niveau Bachelor), Management public, Statistiques, Journalisme et communication**
Mr.....Gaëtan CLAVIEN
 022 379 80 05
 gaetan.clavien@unige.ch

4.2 Service des relations internationales (RI) <http://www.unige.ch/intl>

Séjour de Mobilité pour les étudiants en Faculté SES

Informations et procédures – Année 2013-14

SEJOUR DE MOBILITE DURANT L'ANNEE ACADEMIQUE 2013-2014

NOM :	
PRENOM :	
FORMATION :	
DESTINATION :	
SEMESTRE(S) DE MOBILITE :	<input type="checkbox"/> Automne 2013 <input type="checkbox"/> Printemps 2014

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du document « Séjour de Mobilité pour les étudiants en Faculté SES - Informations et procédures 2013-14» présent sur le site de la Faculté et du règlement d'études en vigueur.

Signature :

Date :

Ce document doit être dûment rempli et remis au Conseiller-ère aux études en charge de la formation concernée.